

Histoire du droit de la famille ou du droit pénal ?

Par **juriste_**, le **22/05/2018** à **11:32**

Bonjour,

Je devrai bientôt faire un choix de matières pour la L2. Je sais déjà que je vais choisir droit des obligations et droit administratif en matières à TD.

Cependant, j'hésite entre histoire du droit de la famille et histoire du droit pénal. Il s'agit de deux matières que l'on retrouve au S3.

Ces deux matières concernent le droit privé, ce qui m'intéresse le plus pour l'instant, mais l'histoire du droit de la famille serait peut-être plus "général" sachant que je ne suis qu'au début de mes études et que mon projet peut changer.

Je vous remercie d'avance pour tout les conseils que vous pourrez m'apporter..

Bonne journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/05/2018** à **11:41**

Bonjour

[citation] Je sais déjà que je vais choisir droit des obligations et droit administratif en matières à TD. [/citation]

Excellente décision ! [smile3]

[citation] j'hésite entre histoire du droit de la famille et histoire du droit pénal. Il s'agit de deux matières que l'on retrouve au S3. [/citation]

Franchement pour ce choix de matières faites vous plaisir.

Choisissez celle qui pourrait vous intéresser le plus. Quand je dis intéresser, je fais référence à votre curiosité et non pas forcément à votre projet professionnel.

Voici un lien pour consulter un e-book d'histoire du droit familial

http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Sources/ourliac_malafosse_famille.pdf

Il date déjà de 50 ans (1968) mais ce n'est pas très gênant pour un manuel d'histoire du droit.

Cela pourra déjà vous donner une petite idée.

Par **juriste_**, le **22/05/2018** à **12:01**

Je vous remercie de votre réponse très rapide, je vais suivre vos conseils.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/05/2018** à **12:10**

Mais de rien, on est là pour ça.

Tenez nous au courant de votre choix.

Par **LouisDD**, le **22/05/2018** à **13:44**

Hey

Le droit de la famille bien qu'étant enseigné en L1 se trouve absent de L2 et L3 (en tout cas dans ma fac), alors que le droit pénal y'en a de la L1 à la L3, Ça peut donc être intéressant de comprendre les enjeux du droit pénal actuel au travers de l'histoire de la matière, apportant un regard critique et didactique sur ce qui s'est fait, ce qui se fait et ce qui se fera.

Après comme le dit Isidore le mieux c'est vraiment de prendre ce qui vous attire le plus pour parfaire et satisfaire votre culture personnelle.

De plus pour l'histoire du droit de la famille ça aura les mêmes avantages que j'ai cité, juste l'intérêt est reporté en Master (pour ma fac, à voir la vôtre).

À plus

Par **juliette**, le **07/06/2018** à **17:58**

Bonjour,

Peut-être que l'histoire du droit pénal apporte un (petit) peu plus de choses en terme de culture générale (au niveau des questions souvent posées lors des concours) que l'histoire du droit de la famille.